



Etat des lieux

La **révision des lois de bioéthique** a favorisé une prise de conscience de certains enjeux autour de la souffrance, de l'accueil de la vie, sujets sur lesquels le Législateur a exprimé une certaine prudence... Le texte voté a cependant enregistré de **nouvelles transgressions éthiques par rapport à la situation antérieure** : suppression de toute exigence de stabilité pour les couples ayant recours à l'assistance médicale à la procréation, élargissement des possibilités de procréation avec tiers donneur avec autorisation accordée à des majeurs n'ayant pas encore procréé de donner leurs gamètes... **Le débat n'a pas non plus permis de revenir sur des points contestables** (rejet de la levée de l'anonymat du don de gamètes qui prive de nombreux enfants de l'accès à leurs origines biologiques et qui ne fera qu'accroître les souffrances induites par ce mode de procréation ...).

Les campagnes éducatives et de santé publique, élaborées avec une vision de la sexualité principalement hygiéniste et centrée sur la précaution et le plaisir physique, **n'atteignent par leurs objectifs**, notamment chez les jeunes. **Enfin**, récurrent, le débat sur l'euthanasie a permis une **prise de conscience de la nécessité de développer les soins palliatifs et de reconnaître le rôle des aidants familiaux**.

Positions en présence

Le **débat autour de la gestation pour autrui** semble pratiquement clos dans le sens de l'interdiction de cette pratique (ce qui n'empêche pas certaines personnes de contourner la loi française en y recourant à l'étranger). Ceux sur l'autorisation de la **recherche sur l'embryon ou en faveur de l'accès à l'assistance médicale à la procréation des couples composés de personnes de même sexe** ou sur l'autorisation de **l'euthanasie** sont loin de l'être, comme en témoignent les propositions récurrentes en ce sens.

Ces dernières veulent répondre à l'émotion et à l'indignation suscitées par des réponses jugées insuffisantes à la souffrance des personnes concernées.

Enjeux

Les **débats sur la bioéthique** ont permis de prendre une conscience assez claire du fait que **ces sujets ne sont pas d'abord des sujets techniques, mais qu'ils interpellent personnellement chacun**. Ils ont mis en lumière la **diversité des situations de souffrance** : celle des malades en fin de vie, celle des couples confrontés à des difficultés pour concevoir un enfant, celle des enfants nés par AMP avec donneur... S'y ajoutent celle des femmes en difficulté pour mener à bien leur grossesse, celle des parents d'enfants porteurs de handicap... Chaque situation montre la nécessité de **mettre en œuvre des stratégies globales et multidisciplinaires pour apporter une réponse effective, médicale et éducative** à la souffrance des personnes.

PROPOSITIONS des AFC

Accueillir les souffrances

- Soutenir le développement des soins palliatifs et de la prise en charge précoce de la douleur
- Informer et soutenir l'accompagnement des personnes en fin de vie (reconnaissance et promotion du rôle des aidants familiaux...)
- Favoriser l'information des couples, notamment sur les contraintes et les conséquences de l'assistance médicale à la procréation, et les faire accompagner par un psychologue
- Développer l'information sur les aides disponibles lors d'un diagnostic de handicap pendant la grossesse

- Valoriser les méthodes naturelles de lutte contre l'infertilité
- Accompagner le développement des nanotechnologies et neurosciences
- Encourager et financer des recherches sur les cellules souches de sang de cordon
- Supprimer la possibilité pour un majeur n'ayant jamais eu d'enfant de donner ses gamètes

Promouvoir de véritables thérapeutiques

Développer une véritable éducation affective et sexuelle

Pour prévenir les effets des visions limitées et incomplètes de la sexualité qui sont principalement proposées aux jeunes et dans la société en général.

- Réserver l'adoption aux couples composés d'un homme et d'une femme, mariés
- Refuser toute mesure qui reviendrait à instaurer un « droit à l'enfant »
- Développer les structures et les aides permettant aux femmes enceintes en situation de détresse de mener à bien leur grossesse
- Éviter le recours systématique au diagnostic pré-natal et lutter contre la vente en ligne de tests génétiques (information du public sur les sanctions encourues, la fiabilité des tests...)

Accueillir la vie